

23 novembre 2023

**Appel à candidatures à l'intention des jeunes pour participer
à l'édition 2024 de l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
« Rajeunir la politique »**

(46^e et 47^e sessions et préparation d'un projet)

Dans le cadre de son initiative « Rajeunir la politique », le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe invite des jeunes à :

- **participer activement, en tant que délégué-e jeune, à ses 46^e et 47^e sessions, à Strasbourg (France), les 26-28 mars 2024 et 15-17 octobre 2024.**
- **développer son propre projet local dans son pays** (sous l'égide du Congrès).

CANDIDATURES Votre candidature doit être adressée au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux via le formulaire en ligne le 7 janvier 2024 au plus tard. <i>Voir le lien vers le formulaire en bas de page</i>	CONTACT Sarah Burton Cheffe de la Division de la Séance Congrès des pouvoirs locaux et régionaux E-mail: congress.youth@coe.int
--	--

Qu'est-ce que le Congrès ?

Le Congrès est une assemblée politique paneuropéenne dont les membres (qui peuvent être des conseillers régionaux ou municipaux, des maires ou des présidents de région) disposent d'un mandat électif et représentent plus de 130 000 collectivités de 46 États européens. Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il se réunit en session deux fois par an.

Comme pour d'autres assemblées politiques, telles que les parlements nationaux ou les conseils locaux/régionaux, les sessions du Congrès sont des réunions formelles lors desquelles ses membres examinent des rapports, tiennent des débats thématiques et adoptent des recommandations.

Pour en savoir plus sur le Congrès, voir [lien 1](#).

Le Congrès et la participation des jeunes

Depuis octobre 2014, le Congrès invite des jeunes venu·e·s d'horizons différents – jeunes militant·e·s, jeunes travailleuses et travailleurs, étudiant·e·s, jeunes responsables politiques – à participer à ses sessions, à donner leur point de vue au cours des débats et à avoir un échange avec les membres du Congrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Depuis 2016, dans le cadre de sa participation, il est également demandé à chaque délégué-e jeune de développer son propre projet au niveaux local ou régional entre les sessions.

Sur la vision du Congrès concernant la participation des jeunes au niveau local, voir [lien 2](#).

Participer aux travaux du Congrès pendant un an

Le fait d'être délégué·e jeune pendant un an offre une occasion unique d'acquérir une expérience internationale, de rejoindre un groupe diversifié de jeunes militant·e·s, de constituer un réseau et d'avoir un effet dynamique sur les débats sous l'angle de la jeunesse, en contribuant ainsi à souligner et renforcer l'engagement du Congrès en faveur du développement des capacités politiques des jeunes.

1. Participer aux sessions en tant que délégué·e jeune

Les délégué·e·s jeunes siègent dans l'hémicycle, avec les membres du Congrès, lors des deux sessions, ou participent en ligne dans le cas exceptionnel de sessions à distance.

Une réunion de préparation d'une journée sera organisée avant chaque session. Cette journée n'est pas une journée de formation : son objectif est de familiariser les délégué·e·s jeunes avec le Congrès et ses travaux. Les candidat·e·s doivent d'ores et déjà être doté·e·s des compétences requises pour s'exprimer en public et être en mesure de préparer des discours brefs et d'analyser des documents de nature politique.

Les délégué·e·s jeunes doivent s'engager à participer à l'intégralité des deux sessions de 2024 :

- **du samedi 23 mars (19h00) jusqu'à la réunion de débriefing du jeudi 28 mars (17h00).**
- **du samedi 12 octobre (19h00) jusqu'à la réunion de débriefing du jeudi 17 octobre (17h00).**

Une soirée de bienvenue sera organisée avant chaque session les 23 mars et 12 octobre 2024.

2. Développer et mettre en œuvre des projets entre les sessions

Entre mars et octobre, les délégué·e·s jeunes continueront de participer aux travaux du Congrès. Elles et ils seront tenu·e·s de développer un projet local ou régional en lien avec les priorités du Congrès ou avec les thèmes des sessions de 2024. À cette fin, les délégué·e·s jeunes bénéficieront de sessions d'accompagnement qui leur permettront de développer et d'évaluer leurs idées.

Le Congrès ne financera pas le développement des projets, mais fournira aux délégué·e·s jeunes une lettre de recommandation à faire valoir comme carte de visite dans leurs relations avec les collectivités locales et régionales. Il pourra aussi leur fournir des documents d'information.

Certain·e·s délégué·e·s jeunes pourront aussi participer à d'autres événements organisés par le Congrès en dehors de Strasbourg, comme des réunions de ses commissions, des séminaires ou des conférences.

Buts et objectifs

En invitant des jeunes à participer activement à ses sessions, le Congrès vise à leur permettre de transmettre directement aux élus locaux et régionaux leur avis sur toutes les questions qui sont examinées.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- associer les jeunes directement à tous les aspects des travaux du Congrès ;
- faire connaître aux jeunes les travaux du Congrès et les outils qu'il a développés pour soutenir leur participation ;
- débattre avec les jeunes de façon à encourager leur participation aux niveaux local et régional ;
- intégrer une perspective de jeunesse dans tous les débats thématiques du Congrès ;
- motiver les délégué·e·s jeunes pour diffuser, de leur retour dans leur pays les informations et l'expérience acquises pendant les sessions, en particulier en développant et mettant en œuvre leurs propres projets aux niveaux local et régional ;
- partager des informations sur les modèles existants en matière de structures dirigées par des jeunes et motiver les jeunes pour qu'ils fassent connaître les travaux du Congrès ;
- promouvoir la coopération entre les membres du Congrès et les délégué·e·s jeunes ;
- montrer aux délégations nationales l'importance d'inclure officiellement davantage de jeunes parmi leurs membres.

Programme

La participation à l'intégralité du programme est obligatoire. En cas d'impossibilité de participer à l'une des activités du programme, les délégué·e·s seront remplacé·e·s par leur suppléant·e national·e.

Les activités obligatoires comprennent :

- la participation à la préparation avec les formateurs avant chaque session ;
- la présence pendant l'intégralité des deux sessions (y compris la journée de préparation à la veille de chaque session et la réunion d'évaluation le dernier après-midi de chaque session) ;
- la disponibilité à prendre part à plusieurs réunions par vidéoconférence (avril – septembre) avec les formateurs en vue de préparer le projet de jeunesse ;
- la mise en œuvre du projet entre avril et mi-septembre 2024.

Profil des participant·e·s

Les délégué·e·s jeunes réuniront les critères suivants :

- être ouvert·e·s, volontaires et motivé·e·s pour développer et renforcer le dialogue entre les jeunes et les élu·e·s aux niveaux local et régional ;
- être âgé·e·s de 18 à 30 ans ;
- vivre dans et posséder un passeport émis par l'un des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- être engagé·e·s dans le domaine des travaux de jeunesse aux niveaux local et régional ;
- être disponibles pour participer à **la totalité** de l'activité, y compris la préparation des projets locaux ;
- souhaiter participer activement à l'élaboration de politiques aux niveaux local et/ou régional mais ne pas être un·e représentant·e élu·e ;
- être capables, de retour dans leur pays, de diffuser les informations obtenues pendant les sessions ;
- avoir de bonnes compétences en écriture et en expression orale ;
- s'engager à travailler dans une équipe interculturelle ;
- ne pas avoir participé à l'initiative précédemment ;
- parler couramment l'anglais¹.

Procédure de candidature et sélection des participant·e·s

Les jeunes souhaitant se porter candidat·e·s pour participer aux 46^e et 47^e sessions du Congrès doivent le faire au moyen du formulaire de candidature [en ligne](#).

Dans le cadre de l'acte de candidature en lignes il est demandé aux candidates de répondre à une série de questions les invitant à exprimer leur point de vue sur la participation des jeunes à la vie publique.

Les candidat·e·s doivent également soumettre une courte vidéo, via YouTube, d'une durée maximale de 30 secondes, pour appuyer leur demande. Le lien vers la vidéo (dont le titre doit contenir uniquement le nom du ou de la candidat·e et son pays) doit être envoyé avec la candidature. **Il ne s'agit pas de se présenter mais de répondre à la question qui a été posée. Cette vidéo fait partie intégrante de la candidature.**

La date limite pour soumettre les candidatures est fixée au **7 janvier 2024**.

Les candidatures seront examinées par un jury composé de la Porte-parole du Congrès sur les jeunes, des formateurs de jeunesse et de deux membres du Conseil consultatif du Conseil de l'Europe pour la jeunesse. Le jury veillera à ce que les candidat·e·s sélectionné·e·s constituent un groupe équilibré du point de vue du genre, de l'origine culturelle et de l'expérience.

Les candidat·e·s seront informé·e·s des résultats de la procédure de sélection au plus tard le **9 février 2024**.

Voyage, séjour et hébergement

Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux conformément au règlement du Conseil de l'Europe.

L'hébergement sera assuré et pris en charge par les organisateurs, en chambre individuelle ou partagée selon les disponibilités et compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Les organisateurs ne peuvent pas prendre en charge un hébergement dans un autre lieu.

[Lien vers le formulaire](#)

¹ Lors des sessions informelles organisées en marge des débats officiels et des réunions de commission, la langue de travail sera l'anglais.